

MAIRIE de SAINT-SULPICE-DE-RUFFEC

14, chemin de Compostelle
16460 - Saint-Sulpice-de-Ruffec

Tél. : 05 45 31 52 74

stsulpicederuffec@wanadoo.fr

CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 28 OCTOBRE 2021

Présents : Marie-Hélène Dudouit, Gisèle Fuhri, Geoffroy Dudouit, Sandra Mauguin, Corinne Cholewka.

La réunion débute à 18h30 . Marie-Hélène Dudouit est désignée secrétaire de séance. Après relecture, le compte-rendu du conseil précédent est approuvé à l'unanimité.

I Adhésion spécifique ATD 16

Le Maire propose une adhésion spécifique à l'Agence Technique Départementale, afin de pouvoir recevoir les conseils utiles pour l'entretien de la voirie mais surtout des ponts enjambant la Tiarde au lieu-dit « Le Roule ».

Voté à l'unanimité.

II Convention CDG 16

Le Maire fait la lecture de la convention relative aux nouveaux dispositifs de lutte contre les violences et discriminations au travail. Cette convention fait suite au vote d'un précédent conseil sur le sujet.

III Situation du logement communal

Suite au départ de M. Lhoumaud du logement, le conseil municipal visite les lieux. L'état est déplorable et demandera une rénovation complète après un nettoyage requérant un professionnel.

Considérant l'état délabré et l'absence d'un minimum d'entretien du locataire sortant, le conseil décide de ne pas rendre la caution de 242€.

Voté à l'unanimité.

Gisèle Fuhri présente ensuite l'état de ses travaux et recherches pour une rénovation dans le cadre contraint des logements conventionnés, dispositif dont nous ne pouvons sortir avant 2024.

Le conseil valide le principe de rénovation et la poursuite de l'étayage du dossier (devis et financement).

IV Projet éolien

Le promoteur éolien Valeco est venu à la mi- octobre présenter au Maire un avant-projet de développement de trois éoliennes sur la commune de Saint-Sulpice-de-Ruffec.

Le conseil municipal considère que les enjeux sont beaucoup trop importants pour prendre une décision sans faire jouer la démocratie directe, que la taille de notre village permet.

Une réunion publique d'information et de débat est donc prévue le vendredi 28 novembre 2021 à 19h.

V Situation du péril imminent

La date butoir du 30 octobre arrive et les travaux n'ont pas été réalisés par les propriétaires au lieu-dit « Les Fantins ». La commune devra donc se substituer et engager les travaux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Marie-Hélène Dudouit,
la Secrétaire de séance

Geoffroy Dudouit,
le Maire,